



**Disachim**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

---

Nom du produit : SULFATE DE CUIVRE

Fournisseur : DISACHIM SA

12, rue de l'Arcade - 75008 PARIS

Tel.: 01 43 12 33 22 - Fax : 01 42 65 27 17

Tel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

---

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

---

\* Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

029-004-00-0 Cas 7758-98-7 SULFATE DE CUIVRE 100% Xn N R: 36/38-50/53-22

\* Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

\* Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

\* Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

\* Autres composants :

---

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

---

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

\* Autres données :

---

4 - PREMIERS SECOURS.

---

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.



**Disachim**

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

\* En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner immédiatement le sujet de l'atmosphère polluée et appeler un médecin.

\* En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

\* En cas de projections ou de contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

\* En cas d'ingestion :

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Garder au repos. NE PAS faire vomir, NE PAS faire boire.

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

---

Produit ininflammable et incombustible

\* En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Recommandés : Eau pulvérisée, CO2 et poudre sèche.

\* Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

\* Equipement spécial pour les intervenants :

---

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

---

\* Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eviter d'inhaler les poussières.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs munis d'équipements de protection.

\* Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fut en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Récupérer le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.

\* Méthodes de nettoyage :

---

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

---

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

\* Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser dans un lieu bien ventilé.

Eviter toute formation de poussières.

\* Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

\* Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

\* Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

\* Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker dans des récipients en fer.

---

#### 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

---

\* Mesures d'ordre technique :

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Une aspiration locale et/ou une hotte d'aspiration sont recommandés.

\* Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96:



# Disachim

TWA (8 heures) = 1 mg/m<sup>3</sup>

STEL (10 minutes) = 10 mg/m<sup>3</sup>

France VME-ppm: VME-mg/m<sup>3</sup>: VLE-ppm: VLE-mg/m<sup>3</sup>: Notes: TMP N°:

Allemagne Catégorie MAK-ppm: MAK-mg/m<sup>3</sup>: Notes: Notes:

ACGIH(TLV) TWA-ppm: TWA-mg/m<sup>3</sup>: STEL-ppm: STEL-mg/m<sup>3</sup>: Notes: Notes:

\* Equipements de protection respiratoire :

Avec cette préparation, éviter particulièrement toute inhalation des poussières, porter des masques à poussière

\* Protection des mains :

Le port de gants protecteurs est recommandé.

\* Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation

\* Protection de la peau :

Pour plus de détails voir §11 de la FDS - Informations toxicologiques

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Observer une hygiène corporelle très stricte.

Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

---

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES

---

Masse Volumique: > 1

Caractère Acide-Base de la préparation: non concerné.

Solubilité de la préparation dans l'eau: Soluble.

Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: non concerné.

Etat Physique: Solide en granulés.

Intervalle de PE: non concerné.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est: non précisée.

Température d'auto-inflammation: non précisé.

Température de décomposition: non précisé.

Intervalle de température de fusion: non précisé

Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisé

\* Autres données :

Se présente sous la forme de cristaux ou poudre de couleur bleu à bleu/blanc.

Densité à 20 °C : environ 1.3

Hydrosolubilité à 200 °C : 266 g/l

pH d'une solution : 3 - 3.8



**Disachim**

---

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

---

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 07 de la FDS

\* Conditions à éviter :

\* Matières à éviter :

Eviter le contact avec les produits alcalins et les métaux.

\* Produits de décomposition dangereux :

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

---

\* En cas d'exposition par inhalation :

Maux de gorge, toux et difficultés respiratoires. Peut causer une ulcération du rhinopharynx.

Nocif

\* En cas d'ingestion :

Données bibliographiques

DL50 : 750-1000 mg/kg

Provoque des maux de gorge, douleurs abdominales , diarrhées et vomissements.

\* En cas de projections ou de contact avec la peau :

Données bibliographiques :

DL50 > 1000 mg/kg

Rougeurs et irritations. Le produit est sensibilisant modéré.

\* En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant sévère. Provoque des douleurs, rougeurs et troubles de la vision.

\* Autres données :

---

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

---

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

\* Mobilité :

\* Persistance et dégradabilité :

\* Potentiel de bioaccumulation :

\* Toxicité aquatique :

\* Autres données:

---

#### 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

---

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

\* Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

\* Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(s) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

\* Dispositions locales:

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 2

Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

---

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

---

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide.

ADR/RID Classe Chiffre Code Identif Etiquette

9 12c 90 3077 9

IMDG Page N°ONU Classe Groupe 2°Etiq Identif. N°GSMU

9029 3077 9 III - Néant Néant

IATA N°ONU Classe 2°Etiq. Groupe Passager Passager Cargo Cargo note

---

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

---

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 98/98/CE portant 25 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

\* Classement de la Préparation :

Nocif Dangereux pour l'environnement

\* Contient du :

029-004-00-0 SULFATE DE CUIVRE

\* Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

S 22 Ne pas respirer les poussières.

S 60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S (2) Conserver hors de portée des enfants.

\* Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation N° 1172 - Stockage et emploi de substances très toxiques pour les organismes aquatiques, en Qtité >= à 500 T, R Autorisation avec servitude et rayon d'affiche de 3 km, si Qtité >= 200 T mais < à 500 T, Régime Autorisation et r d'affichage de 1 km, si Qtité >= 20 T mais < 200 T, Régime Déclaration.

\* Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

---

## 16 - AUTRES INFORMATIONS.

---

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir le obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombe en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il seul responsable.

Paragraphes modifiés : Tous, suite à la mise en place de la 25ème adaptation.

N° CE : 231-847-6

**FDS SULFATE DE CUIVRE PENTAHYDRATE**  
*Créé le 05/11/2002*

*Adelya, Terre d'Hygiène*